



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 42080

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le Premier ministre sur les propos de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement « Les militaires, il faut les fréquenter pour ne jamais oublier à quel point ils sont cons » rapportés récemment dans un hebdomadaire. Si ces propos insultants envers l'armée française ont effectivement été prononcés, ils sont totalement inacceptables et indignes d'un ministre de la République. L'armée française a pour éminente mission d'assurer la défense de la liberté de la nation et du sol national, même par le sang versé. A ce titre, l'armée française est donc indissociable de la République et elle est partie intégrante de nos institutions. Ses propos sont par ailleurs particulièrement déplacés alors que des contingents de notre armée sont stationnés en différents points du globe pour assurer la présence française et symboliser notre coopération avec des pays amis. Ses paroles prennent un relief particulier en raison de l'actualité, car nos soldats assurent actuellement courageusement une mission de maintien de la paix au Kosovo et plusieurs centaines d'appelés et d'engagés sont attelés à la lourde tâche de nettoyage des plages françaises souillées après la catastrophe de « l'Erika ». Bafouer ainsi l'honorabilité de nos forces armées doit être dénoncé. Il lui demande si une sanction est envisagée et tout au moins que des excuses publiques puissent être présentées.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'attitude d'un ministre de la République. Le Premier ministre n'a pas à commenter les propos prêtés à un membre du Gouvernement - propos qui ont d'ailleurs été démentis par l'intéressée.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42080

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2000, page 1071

Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1605